



Châteauroux, le 12/11/2020

COMPTE-RENDU du CTL du 12/11/2020

Représentants de l'Administration : Mme DESBOIS, Mme LENFANT, Mme DESLANDES
Mme DENOUS, secrétaire.

Représentants du personnel : RENAUD Sylviane, OBLIN Pierre, COMBES Marie-Caroline

Le CTL s'est ouvert à 9 H 30.

Une déclaration liminaire intersyndicale a été lue à Mme Desbois, vous la trouverez en pièce jointe.

Il s'agissait d'une déclinaison locale de la déclaration liminaire envoyée au Directeur Général par une intersyndicale nationale. Mme Desbois a botté en touche en nous renvoyant à la réponse du Directeur Général. Nous voilà bien avancés quant à une réponse adaptée au contexte local ...

1°) Dossier de présentation : mise en place du service de gestion comptable de Châteauroux au 1^{er} janvier 2021

Le dossier ne semble pas vraiment avancer, bien que nous soyons à mi-novembre. En effet, à toutes nos questions pratiques, tant sur le volet métiers que sur le volet RH, on ne nous a apporté aucune réponse concrète.

Les dates des TRF ne sont toujours pas connues.

Aucune inquiétude de la part de la Direction quant au retard qui pourrait être pris dans les travaux préparatoires en raison de la pandémie.

La date d'une dernière réunion pour caler les opérations n'est toujours pas fixée.

Les remises de service : les comptables les feront tout seuls, comme des grands, malgré la complexité des transferts en tout genre et dans tous les sens, non seulement en matière de SPL, mais aussi d'Amendes et de Taxes d'urbanisme.

En ce qui concerne le volet RH, les agents devraient être destinataires la semaine prochaine d'un message de la Direction leur demandant leur positionnement, pour une affectation définitive au plus tard le 10 décembre, avec possibilité de rendez-vous avec la responsable du Pôle RH. En effet, cette date butoir est celle d'un prochain CTL, qui devra se prononcer sur les nouveaux règlements intérieurs des structures qui seront mises en place.

Ce mouvement est ouvert au niveau départemental, avec une priorité pour les agents des services restructurés et excluant ceux qui ne sont pas au terme de leur délai de séjour.

Nous avons soulevé la question des vacances d'emplois qui pourraient se faire rapidement jour dans ces nouvelles structures en raison de départs en retraite : en effet, la Direction a fini, après maintes digressions, par nous apprendre qu'un départ était certain au cours du premier quadrimestre.

Sachant qu'il pourrait y avoir, au niveau départemental, le départ en retraite de 2 A, 12 B et 2 C, on peut penser que ces nouvelles structures pourraient être impactées, de même que par les prochaines suppressions d'emplois dont nous n'avons toujours pas la déclinaison locale.

Concernant les congés de fin et de début d'année, il n'a pas été établi, et pour cause, de planning pour les nouvelles structures ... mais la Direction nous a affirmé qu'il n'y aurait pas de refus de congés pour cause de NRP, hormis la règle des 50 % de présents.

Malgré l'unanimité des organisations syndicales pour voter « contre » ce projet, s'agissant d'une reconvoction sur ce sujet, l'avis est réputé favorable, puisque c'est l'avis de l'Administration qui prédomine.

FO n'a pu que constater une nouvelle fois l'absence de dialogue social, puisque la demande de retrait ou a minima de report intégral est restée lettre morte.

2°) Dossier de présentation : mise en place du service de la Trésorerie Hospitalière de l'Indre au 1^{er} janvier 2021

Les mêmes sujets se sont représentés, hormis le problème de l'éclatement du service sur deux plateaux séparés.

Là non plus, pour la Direction, cela ne pose pas de problème, et aucun aménagement n'est prévu en raison de la prochaine fusion DIRCOFI – BDV.

Là encore, nous avons bien sûr voté « contre ».

3°) Dossier de présentation : création des Conseillers aux Décideurs Locaux

Là aussi, c'est le statu quo : la répartition bâtarde du périmètre d'intervention de chaque CDL semble toujours judicieuse à la Direction. Cette dernière a toutefois admis qu'un réajustement pourrait avoir lieu « *s'il s'avérait pertinent* ». Nous verrons bien ...

Devant notre questionnement quant à l'absence des postes indriens sur l'appel à candidatures national, la Direction nous a répondu qu'il y avait suffisamment de candidats au niveau local. Toutefois, à notre demande, il nous a été précisé que l'appel à candidatures pourrait se faire au niveau départemental, et qu'aucun cadre concerné par les restructurations ne se verrait imposer un tel poste. A défaut, il deviendrait chargé de mission.

Concernant l'installation des CDL à la DDFiP, nous avons pu savoir, cette fois-ci, qu'elle se ferait au rez-de-chaussée de la DDFiP, dans un bureau collectif, mais sans plus de précisions quant à la localisation exacte.

Les modules de formation sont quasi-finalisés, mais en cours d'amélioration selon les retombées des stagiaires. Deux places sur le tronc commun de 5 jours ont d'ores et déjà été réservées. Pour les autres formations, un outil d'auto-diagnostic pourra être utilisé pour cerner les besoins des futurs CDL. Quoiqu'il en soit, la formation annuelle ne pourra pas excéder une trentaine de jours.

Ce point de l'ordre du jour appelant lui aussi un vote, dans la droite ligne de notre position concernant le bien-fondé du NRP, nous avons voté « contre ».

4°) Questions diverses

Ainsi que nous l'avons déjà évoqué, un CTL est convoqué le 10 décembre avec à l'ordre du jour : le Tableau de Bord de Veille Sociale, le budget, la fusion DIRCOFI-BDV, les ponts naturels, etc ...

En première partie, l'Administration a apporté des éléments sur nos questions restées sans réponse lors du CTL du 3 novembre.

Outre le nombre de départs en retraite et de suppressions d'emplois, nous avons été informés que le recrutement du contractuel était finalisé, et que sa mission commencerait à Châtillon le 1^{er} décembre prochain.

Concernant les indicateurs de transparence des SIE, nous avons pu savoir qu'ils concernaient uniquement les usagers possédant une adresse électronique, et qu'un envoi systématique était pour l'instant fait. Si la volumétrie devenait trop importante, une sélection serait opérée. Il n'est pas prévu que ce dispositif soit étendu à d'autres structures autres que SIP et SIE.

La Direction nous a confirmé qu'un agent de la Trésorerie de Déols était éligible à la Prime de Restructuration de Service, la mutation l'éloignant de son domicile.

Nous avons par ailleurs de nombreuses questions à poser à la Direction :

Recrutement dans les Espaces France Service (EFS) : les agents B et C ont été destinataires d'un appel à candidatures pour travailler dans un EFS. Il semblerait qu'aucun candidat, ni même qu'aucun curieux, ne se soit intéressé au sujet. Nos questions concernant principalement le positionnement et la rémunération de ces agents sont restées sans réelle réponse. Il n'en demeure pas moins que, si candidature il y avait, des réponses précises devraient être apportées. On nous a toutefois affirmé que ces candidats pourraient percevoir des frais de déplacement.

Cet appel à candidatures montre bien que les collectivités locales ne se bousculent pas pour supporter le coût d'agents territoriaux dans ces structures, en lieu et place d'agents de l'État, ce qui met en péril le fonctionnement des EFS avant même leur mise en service.

La Direction a rappelé l'obligation de dépointer le midi pour les agents déjeunant sur place. L'empiètement sur les plages fixes peut être envisagé uniquement pour les agents utilisant les transports en commun.

Concernant le télétravail, nous avons été informés que 105 télétravailleurs sont désormais recensés, dont 53 nouvelles demandes acceptées.

Tous les équipements nécessaires sont en cours de préparation par l'équipe de la CID, qui s'attache à fournir le matériel approprié à chaque télétravailleur.

La quotité accordée va de 1 jour à 5 jours (ce dernier cas pour les agents vulnérables). Nous avons rappelé le message du Directeur Général du 30 octobre :

« Le télétravail doit être la règle pour les agents dotés du matériel nécessaire et qui sont en capacité de télétravailler. Le principe, pour assurer l'efficacité du confinement, est qu'il représente 5 jours par semaine. Pour tenir compte des nécessités de service ou du besoin d'animer le collectif de travail, des aménagements pourront néanmoins être apportés et une présence sur site acceptée ponctuellement. Les personnes vulnérables, sur préconisation du médecin de prévention, devront exercer leur activité à distance 5 jours par semaine. Une attention particulière sera accordée par les chefs de service à l'équipement prioritaire de ces personnes lors des livraisons en cours et à venir. »

Il nous a été rappelé que la continuité du service public devait être assurée, et notamment l'accueil, tant physique que téléphonique, du public. L'attestation de déplacement dérogatoire prévoyant en effet le déplacement pour se rendre dans un service public, nous ne pouvons que constater l'incohérence de nos dirigeants.

Télétravail ou accueil, il faut choisir au plus vite !

Nous avons appris le renouvellement du contrat de la vigile du CDFiP de Châteauroux jusqu'à fin décembre.

L'installation d'un interphone n'est pas prévue dans le cadre de la pandémie, mais pour une organisation ultérieure de l'accueil qui, nous vous le rappelons, tend à limiter l'accueil sans rendez-vous.

Nous avons une nouvelle fois alerté la Direction sur l'état des marches menant au CDFiP de Châteauroux, glissantes, sales, et dont les nez-de-marches se sont « fait la malle » pour une partie.

Nous avons aussi mis en avant les problèmes d'approvisionnement en papier toilette, savon et gel hydroalcoolique au CDFiP de Châteauroux, depuis le départ de l'agent chargé, entre autres, de ces questions. La Direction s'en est étonnée, en l'absence de remontées du terrain, ce qui est maintenant chose faite.

Il semblerait que les nouveaux masques distribués en remplacement des masques DIM ne soient guère satisfaisants (fragilité des élastiques, odeur, taille ...). La Direction nous a répondu que c'étaient les seuls disponibles sur le marché de l'UGAP, et que rien d'autre n'était prévu.

Dans la même veine, nous les avons interrogés sur l'état des VMC et climatisations réversibles : nous avons appris qu'ils faisaient l'objet de la maintenance habituelle, mais qu'aucun protocole particulier n'avait été mis en place.

La DDFiP de l'Indre ne déplore qu'un cas Covid depuis septembre. Il n'en demeure pas moins que tous les gestes barrière doivent être appliqués, et toutes les précautions prises, y compris le port du masque, malgré son désagrément.

Nous avons remis sur le tapis la sécurité attentat : notre demande d'affichage d'un message automatique sur tous les postes des agents ne semblerait toujours pas possible techniquement. Dans l'attente, le protocole veut que le gestionnaire du site envoie un courriel aux agents du site et contacte des forces de l'ordre. Cela ne nous semble ni adapté ni sécurisé, il ne nous reste qu'à espérer que de potentiels terroristes ne s'intéressent pas à nos services ...

Nous avons appris que, pour 2021, les potentialités de liste d'aptitude étaient plus que dérisoires, puisqu'aucun poste A n'est offert, et seulement un poste B. Sans commentaire ...

Nous avons interrogé la Direction sur le nombre de paiements effectués chez les buralistes, et on nous a renvoyé, sans plus de commentaires, vers Ulysse – Gestion Publique – Moyens de paiement – Généralisation du paiement de proximité : après recherche et pour votre information, 342 paiements en octobre, moitié Impôts, un tiers SPL et un tiers Amendes.

Les approvisionnements et dégagements des régisseurs à la Banque Postale devraient se mettre en place d'ici le printemps 2021. L'information des collectivités devrait se faire un peu en amont.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la réunion s'est terminée à 12h30.